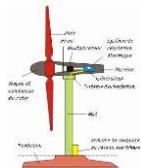


# Fiche outil 10



## Promouvoir la VAE

Plusieurs arguments invitent à promouvoir la validation des acquis de l'expérience dans ce type de démarche :

- La validation des acquis de l'expérience valorise les situations de travail et le vécu des personnes quelles que soient les conditions et les modalités d'appropriation des acquis. Elle permet de stimuler la progression d'une personne engagée dans un parcours de qualification.
- Elle impose un regard précis sur les situations de travail contribuant ainsi à dynamiser les relations entreprise / personne en formation / formateurs. Elle permet de négocier, d'ajuster et de suivre les formes et les contenus des prestations de formation, en vue de l'obtention d'une certification.
- Le parcours des personnes et l'acte de formation prennent un sens plus fort, plus visible.
- Ce type de démarche constitue un cadre favorable à la mise en œuvre de la VAE et démontre la possibilité pour les salariés des PME d'y accéder.

La validation des acquis de l'expérience est un bon prétexte pour mieux adapter la prestation de formation, mais ce n'est pas une fin en soi. C'est seulement un outil qui doit partir d'une démarche individuelle exprimant une volonté et des objectifs clairs de certification.

Il ne s'agit donc pas de généraliser son utilisation, mais d'informer, et de créer les conditions nécessaires à sa mise en œuvre.

La VAE participe à la construction de la qualification.

Elle s'intègre dans un parcours global comportant des phases différenciées mais ayant un objectif clair : l'accès à une certification.

**Pour mettre en œuvre la VAE, il faut que soit connue dès le début du parcours la nature de la certification recherchée. C'est le cas dans la démarche proposée ici.**

Une fois exprimée la demande individuelle et connue la certification recherchée, on peut approfondir les modalités de la VAE.

Ces modalités renvoient à la formalisation (« traçabilité ») des expériences antérieures et des situations de travail rencontrées durant le parcours.

La démarche proposée ici offre des atouts spécifiques qu'il convient de saisir :

- rôle d'interface politique du Comité de pilotage,
- coordination technique.

Ce positionnement donne une capacité d'action entre les personnes en formation et les entreprises.

Il propose aussi une capacité d'expertise entre les exigences de la VAE et les situations de travail.

La démarche est fondée sur une dynamique d'entreprises, une implication des pouvoirs publics, une coordination, un parcours aux objectifs ciblés, des moyens d'animation et d'accompagnement.

A travers ces moyens, la mise en œuvre de la VAE peut trouver un terrain et s'appuyer sur une ingénierie spécifiques capables de toucher des publics et des employeurs qui n'auraient pas seuls les moyens d'accéder ou de faire connaître ce nouveau droit individuel introduit dans le code du travail.